



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

L'Assemblée Nationale adopte la Loi sur l'Aménagement du Territoire

Kinshasa, le 3 octobre 2023 - Lors de la plénière tenue aujourd'hui, l'Assemblée Nationale a adopté la Loi sur l'Aménagement du Territoire, marquant ainsi un jalon essentiel dans la mise en œuvre de la politique nationale d'Aménagement du Territoire.

Cette nouvelle législation est essentielle pour mettre à jour et moderniser le décret du 20 juin 1957 sur l'urbanisme, devenu anachronique au regard des évolutions intervenues dans le pays en matière d'organisation politique, administrative, territoriale, et dans les autres secteurs de la vie nationale.

La loi a été approuvée par une majorité écrasante, avec 285 députés sur 287 présents votant en sa faveur, tandis que seulement 2 ont exprimé leur opposition. Le vote des vingt articles de la loi amendées s'est déroulé à mains levées, avec le quorum des élus présents atteint, validant ainsi le résultat du vote.

La nouvelle loi vise à garantir une mise en œuvre cohérente de la politique nationale de développement et des politiques publiques sur l'ensemble du territoire national. Elle établit des directives claires pour la centralisation des données provenant de diverses sources, ainsi que pour la réalisation d'études économiques, sociales, et environnementales.

Le Ministre d'État en charge de l'Aménagement du Territoire, Guy Loando Mboyo, a exprimé sa satisfaction quant à l'issue du vote et a salué le soutien massif des élus de la République. Dans ses mots : *"Après des mois de travail acharné, je suis ravi d'annoncer que la loi relative à l'Aménagement du Territoire en RDC a été votée par nos députés nationaux. C'est un pas crucial pour notre nation depuis son indépendance. Mes remerciements vont aux élus de la nation qui ont soutenu cette loi."* » dit le Ministre d'Etat.

Cellule Communication MinAT
